

Réunion publique de concertation préalable
3 juillet 2025 – 18h-21h – Domaine de la Tapie Mondragon

Public : 72 personnes

- Rappel des règles communes du débat par J. Dézécot et programme de la soirée.
- Rappel que toutes les infos sur le projet et la période de concertation sont publiques et accessibles sur : concertation-methalcyon.com. Les questions qui ne pourraient pas être prises en compte en raison du temps, pourront l'être par la suite sur la plateforme participative dédiée à la concertation. Des échanges avec les garantes de la CNDP et les porteurs de projets sont également possibles.
- Il est aussi possible de laisser son adresse email à l'issue de la soirée pour s'inscrire à une lettre d'information dédiée au suivi du projet.

Présentation de la CNDP et de ses principes

par les garantes Valérie Sakakini et Sophie Giraud

- 1- Toutes les informations sur les modalités de la concertation sont disponibles sur le site internet de la concertation (concertation.methalcyon.com). Il est notamment possible d'y télécharger le dossier de la concertation.
- 2- Vous avez la possibilité de déposer à l'issue de cette soirée une contribution écrite, une question, sur la plateforme numérique de la concertation ou sur le site internet.
- 3- Vous avez la possibilité de déposer une contribution sur des registres papier, disponibles dans les différentes mairies de la CCRLP (la communauté de communes) et dans les mairies potentiellement concernées par le plan d'épandage (liste sur le site internet).

Présentation du projet par les porteurs de projet

La note de présentation du projet sur le site de la consultation préalable reprend tous les éléments présentés.

1. Thématique EAU

Quel est l'impact du projet sur la ressource en eau, notamment à travers l'installation et le plan d'épandage envisagé ?

Intervenants

- Georges Truc, hydrogéologue. En quoi la ressource en eau potable pourrait-elle être impactée par le projet ?

L'espace dans lequel ce projet est situé ainsi que les hectares sur lesquels seront localisés les épandages se trouvent sur une nappe phréatique à la valeur considérable. Cette nappe est alimentée par la pluie, des apports rhodaniens et du ruissellement. L'exploitation de cette nappe fait l'objet d'importants captages d'eau potable : Rhône et Ouvèze, les Brassières, et une multitude de captages privés à usage domestique et agricole.

L'importance de cette nappe est donc capitale du fait de son exploitation par de très nombreux acteurs. En situation de basses eaux, les études nous montrent que n'importe quel impact polluant au nord va se transmettre au sud où est localisé le champ de captages. Et la dilution de ce polluant dans la nappe ne suffira pas à l'atténuer si cet impact est permanent.

- William Lancon, bureau d'étude Antea, Société d'ingénierie et de conseils en environnement. Comment la préservation de la ressource « eau » a-t-elle été prise en compte dans le projet Méthalcyon ?

Nous avons construit un logigramme qui permet d'étudier les différents usages de l'eau et ses exutoires. Ainsi, les eaux sanitaires – en quantité dérisoires dans ce projet – seront filtrées avant épandage. Viennent ensuite les eaux souillées par le lavage du digestat dans le bâtiment : il s'agit de zones potentiellement souillées par des déchets tombés au sol. Ces eaux seront collectées dans une pré-fausse puis seront intégrées dans le process de méthanisation. Il s'agit d'un milieu fermé, sans contact avec l'extérieur, sans rejet dans le milieu naturel. Les eaux pluviales propres seront récupérées et seront aussi intégrées dans le process pour économiser l'eau. S'il pleut trop, elles iront dans un bassin d'infiltration puis seront infiltrées dans le milieu naturel. Les eaux pluviales de voirie seront traitées par un séparateur d'hydrocarbure pour séparation, puis en transit par un bassin étanche avant convergence vers le bassin d'infiltration.

Donc les seules eaux infiltrées dans le milieu naturel correspondront à l'assainissement autonome et les eaux saines de toiture. Toutes les eaux potentiellement souillées n'auront aucun contact avec ce bassin d'infiltration.

Selon le rapport d'un hydrogéologue, l'eau prélevée dans la zone provient de celle située à l'ouest du Rhône. Et le champ de Raoulas est protégé par un contre canal, avec un exutoire en aval.

- Clément Lopez, bureau d'étude Alliance environnement. Le point sur le plan d'épandage en cours d'élaboration

Le plan d'épandage a évolué dans le processus avec une nouvelle version. Nous n'avons pas tous les éléments lors de la réunion précédente et la version finale ne paraîtra qu'en septembre.

Rappel sur la méthodologie d'un plan d'épandage : une fois qu'on a toutes les parcelles agricoles qui sont proposées pour intégrer dans le projet, on les étudie dans leur contexte hydrogéologique, leur étude du milieu, les zones de captage, les éventuelles zones de protection des milieux... In fine, toutes les parcelles proposées ne sont pas retenues. A noter que dans les Znieff ou les zones Natura 2000, il n'y a pas d'interdiction d'épandage. Sur notre plan, une minorité de parcelles sont concernées par Natura 2000.

Des études de sols sont aussi réalisées. 1 étude par agriculteur, pour 5 ha de surface.

Le projet prévoit plus de 16 000 tonnes de digestat (solide et liquide). Dans la première version du plan d'épandage, nous prévoyons entre 15 et 16 m³ à l'hectare d'épandage pour la partie liquide.

On vérifie systématiquement la distance aux cours d'eau pour supprimer du plan les zones les plus proches, afin de préserver la qualité des eaux.

Quant aux obligations réglementaires, elles ont été respectées. Ainsi, il y a interdiction d'épandage sur les périmètres de protection rapprochée des captages. Les parcelles concernées n'ont pas été retenues pour le plan. Nous avons aussi choisi d'appliquer une dose réduite – dose d'aptitude 1 – à l'ensemble

des parcelles du plan. Objectif : limiter volontairement les doses au-delà de la réglementation imposée. Aussi, la surface d'épandage a été augmentée depuis la première version du plan, afin de réduire la concentration des doses et pour pouvoir organiser une rotation des parcelles (20 % de la surface totale ne sera pas épandue, chaque année). Une alternative à l'épandage est prévue, par apport sur le site de compostage.

Seuls 3 ha du plan sont situés en zones nitrates mais on a appliqué les doses maximales de la directive nitrate sur l'ensemble de la surface. On a aussi adapté les doses en fonction des sols et des besoins en quantité et par périodes d'épandage.

89% des surfaces sont situées dans un rayon de 20km autour du site. Sur Mondragon, 19,3 % de la surface du projet est potentiellement épandable, soit environ 200 ha.

Methalcyon s'est engagé en outre à réaliser des analyses qui ne sont pas obligatoires (10/an). Enfin, il y a une obligation de bonne réalisation de ce plan. Cette tâche de surveillance est confiée à un cabinet d'études extérieur, afin d'éviter les conflits d'intérêt.

- **Benjamin Favallier**, complément depuis la salle, sur la prise en compte de la préservation de la ressource EAU dans la réalisation du projet

QUESTIONS DU PUBLIC

Habitante de Mondragon :

Que montre exactement le tableau avec les communes ? Quel est le risque de la pollution des eaux dans notre territoire ?

Clément Lopez, bureau d'étude Alliance environnement :

Le tableau montre toutes les communes avec les parcelles qui ont été proposées pour la surface d'épandage. Certaines ont été retenues dans le plan final, d'autres non.

Je ne suis pas hydrogéologue. Donc je ne peux pas définir l'impact des épandages sur la nappe. Ce que je vous donne, ce sont les précautions qui sont prises. Le risque 0 n'existe pas, mais on essaie d'y tendre en appliquant la réglementation, voire même en allant au-delà. Tout est fait pour qu'il n'y ait pas d'impact.

William Lancon, Antea, Société d'ingénierie et de conseils en environnement :

Tout est très contrôlé dans un épandage. On pourrait même considérer que la mise en place d'un plan d'épandage offre plus de garantie et de contrôle que dans une exploitation lambda qui utilise des engrais chimiques, pour lesquels il n'y a pas de contrôle. Normalement, un plan est maîtrisé et raisonné.

Benjamin Favallier, porteur de projet :

Les doses d'apport ont été calculées sur des cultures existantes qui fonctionnent aujourd'hui avec des engrais chimiques. Donc on vit déjà avec ce risque de contamination. Le vrai risque, c'est le risque nitrates qui est surtout apporté par les engrais minéraux actuellement utilisés.

Habitant :

J'ai 94 ans et je plains toute la population car je pense que tout cela est une blague. Le mieux serait de chercher un emplacement sans habitant alentour pour ce projet. L'emplacement choisi ne convient pas à cause de l'eau et de beaucoup d'autres problèmes.

Habitant :

Comment sera géré l'épandage ? Est-ce Methalcyon qui ira distribuer le digestat sur les terres ou est-ce le paysan qui ira à l'usine récupérer la matière et l'épandre ? Finalement quelle garantie a-t-on que la personne mettra les bonnes doses prévues dans le plan ?

Clément Lopez, bureau d'étude Alliance environnement :

Quelle que soit la personne, toutes auront les cartes et les données GPS pour connaître les doses, les bonnes parcelles et les zones d'exclusion. Chaque année, il faudra réorganiser les parcelles et faire un bilan agronomique. Le bureau d'études indépendant mandaté sera chargé de suivre et de contrôler tout cela. Cependant, et bien évidemment, il ne pourra pas être derrière chaque personne. Mais le porteur de projet saura exactement quelle quantité a droit quel exploitant.

Benjamin Favallier, porteur de projet :

Nous réaliserons nous mêmes les épandages car nous avons souhaité internaliser cette compétence afin de maîtriser le respect des doses et modalités, et éviter les dérives. En ce qui concerne le bon dosage, il existe maintenant des machines très performantes. S'il vous faut 30m3 ha, la machine va disperser exactement cette dose.

Habitante :

J'ai 3 questions. Vous avez indiqué que 3 emplois seront créés. Quels sont-ils et combien seront supprimés en retour dans le monde agricole avec votre projet ?

Concernant les intrants du méthaniseur (46t par jour) : comment gérer la voirie et notamment la circulation autour du site ? On est déjà sur un flux saturé et le projet va rajouter de la complexité.

Comment rester sur un flux sécurisé et vivable d'ici à la national 7 ?

Enfin, vous dites que 41 % des intrants ne sont pas agricoles. Quels sont-ils et comment gérer leur potentiel vecteur de pollution, notamment les polluants éternels ?

Cindy Coq, porteuse de projet :

Les 3 emplois directs créés par le projet seront le responsable d'exploitation et deux agents techniciens qui s'occuperont du déconditionnement. Nous – porteurs de projet - ne sommes pas prévus dans les emplois. Il y aura aussi des emplois indirects : chauffeurs, service administratif, QSE, facturation...

Concernant la voirie, aujourd'hui elle est déjà partagée. Les aménagements liés à la circulation que le projet va générer ne sont pas de notre ressort mais de celui des collectivités concernées.

Habitant :

Un autre méthaniseur est-il prévu sur Piolenc ? S'il se fait, ne va-t-il pas y avoir des conflits sur les zones d'épandage ?

Clément Lopez, bureau d'étude Alliance environnement :

Pour ce qui est de l'épandage, une parcelle ne peut être que dans un seul plan en même temps.

André Bernard :

Le projet de Piolenc est différent et d'autres projets de méthanisation sont aussi en cours aux alentours.

Habitante :

Vous nous avez vendu un projet remarquable, tout va toujours très bien ici. Pour Piolenc, ça me fait rire car le premier permis de construire de Méthalcyon a été déposé sur la commune de Piolenc qui l'a rejetée. Idem à Mornas. Mais accepté à Mondragon !

Déjà, je m'interroge sur la rentabilité du digestat pour les agriculteurs par rapport au coût que représente les engrais de synthèse. Sont-ils vraiment avantageux ? Ma question porte aussi sur l'article

229-25 du code de l'environnement visant l'obligation de communiquer et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre : êtes-vous concernés ? Je m'interroge aussi sur le modèle allemand : cela fait 10 ans que l'Allemagne recule dans sa politique énergétique par méthanisation. Il faudrait savoir pourquoi. Je m'interroge également sur la garantie de la remise en état, est-elle prévue ? Quelles sont enfin vos compétences en terme de gestion de projet, ainsi que celles de votre directeur ?

Benjamin Favallier, porteur de projet :

Sur le projet en lui-même, on n'est pas un grand groupe et on vit ensemble, donc nous ne pouvons pas être comparés à de grands groupes. Le projet de Piolenc ne s'est pas fait pour des raisons de PPRI et de zone inondable et il n'y a jamais eu de projet à Mornas. Sur l'impact environnemental, aujourd'hui vous envoyez vos déchets pour un enfouissement. Donc l'impact existe déjà. Notre projet n'est pas parfait mais il a le mérite d'exister.

Sur la rentabilité des digestats, ce n'est pas le retour que l'on a. Nos amis agriculteurs qui travaillent avec des unités de méthanisation sont très satisfaits. Comme les engrais azotés sont indexés sur le prix du gaz, on serait bien content d'avoir du digestat pour sécuriser nos productions.

Concernant le modèle allemand, il est différent du modèle français. Il est basé sur des cultures dédiées : on a remplacé les cultures alimentaires par des cultures énergétiques. En France, la législation prévoit un maximum de 15 % de cultures dédiées. Mais dans notre projet, il n'y en a aucune de prévue. Le modèle allemand a en partie capoté à cause de ça. Mais aussi du dimensionnement : en Allemagne, il y a 130 méthaniseurs pour 1 million d'habitants, en France 12 méthaniseurs pour 1 million d'habitants.

Enfin, sur la remise en état du site : c'est fixé par arrêté préfectoral. Le projet n'a pas démarré qu'on a déjà obligation de le remettre en état dans une vocation agricole après le projet.

Agriculteur :

Vous dites que nous sommes en réglementation nitrates. Or vous prévoyez d'épandre sur un nombre important de communes. Sur les parcelles, il existe beaucoup de forages, déclarés ou pas. Avez-vous prévu une cartographie de ces forages ? Et quelles garanties nous donnez-vous quant à la traçabilité des contrôles d'épandage ? Car on a eu de mauvaises expériences. Si personne ne contrôle ou si on ne passe qu'une fois par an, que va-t-il se passer ? Et que se passera-t-il donc en cas d'accident sur les nappes ?

Benjamin Favallier, porteur de projet :

Seuls 3ha sont en zone nitrates. Le choix d'appliquer la réglementation nitrates à tout le plan est une précaution supplémentaire du bureau d'études.

Pour la traçabilité du plan, nous tiendrons tous les éléments à disposition des pouvoirs publics.

Clément Lopez, bureau d'étude Alliance environnement :

Nous devons respecter les doses préconisées et donc la directive nitrates.

Pour les forages, on se base sur ceux déclarés. Mais il peut y en avoir de non déclarés. Lors de la prochaine enquête publique, si de nouveaux forages apparaissent et n'ont pas été pris en compte dans le plan, nous allons les contrôler et adapter le plan en fonction.

André Bernard :

Certaines communes étaient classées en zones nitrates mais c'était dû à un seul point. Elles sont aujourd'hui sorties du classement. En revanche, Vinci a une station d'épuration qui ne fonctionne pas et qui pollue les eaux et là personne ne dit rien.

2. Thématique BIODÉCHETS

Deux choix s'offrent pour le traitement des biodéchets : celui de la méthanisation et celui du compostage. Pourquoi favoriser ici la méthanisation ?

Intervenants

- Cindy Coq, porteuse de projet

En tant qu'exploitante d'une plateforme de compostage, j'ai un retour d'expérience sur cette activité. Et depuis que la loi Agec demande de traiter les biodéchets, j'ai des demandes des collectivités. Mais pour moi, le compostage des biodéchets génère des nuisances alors que la méthanisation apporte des solutions.

Les collectivités ont obligation de trier leurs biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024 et d'imposer une solution de retour au sol par compostage ou méthanisation. Cela concerne 83 kg par habitant, soit 33 % des déchets d'une poubelle.

En compostage, il existe le compostage domestique et partagé. L'intérêt est double : pouvoir réduire la collecte et produire son compost. En terme industriel en revanche, la maîtrise est moindre. Même si le compostage industriel et la méthanisation ne rentrent pas en concurrence entre eux sur un territoire. En tant que compostrice, j'estime que le compostage n'est pas la solution pour traiter tous les biodéchets. Il dure 6 à 8 mois, demande une maîtrise des nuisances... ce n'est pas une solution adaptée au sens industriel du terme. Alors que la méthanisation se déroule en milieu fermé et ne dure que 2 mois. Et on produit du gaz et un engrais. Ça vaut le coup d'y réfléchir. Voilà la genèse de ce projet.

- Julien Merle, Président de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence et Maire de Sérignan-du-Comtat

Je suis président de la communauté de communes adjacente. En 2017, quand il a fallu réfléchir à un autre moyen de traiter nos déchets, nous nous sommes intéressés aux biodéchets. D'abord pour les particuliers, puis pour les gros producteurs. Les biodéchets sont aujourd'hui récupérés sur 75 % de notre territoire. Si le démarrage a été compliqué, nous sommes aujourd'hui rodés et ces biodéchets sont apportés à Chateaurenard. Ce n'est pas une solution complètement satisfaisante, du fait de la distance, et parce que seule une partie du traitement se fait à Chateaurenard : ensuite le « soupe » produite est envoyée ailleurs.

Nous avons donc lancé une étude pour créer un site de compostage à Camaret mais elle a montré que cela apporterait énormément de nuisances, notamment au niveau des odeurs. L'étude nous a préconisé la construction d'un méthaniseur. Lors de visites que l'on a pu faire, nous avons effectivement comparé et cela n'a absolument rien à voir. D'où l'idée du méthaniseur sur Piolenc mais qui n'a pas pu aller au bout du fait du caractère inondable du terrain. On s'est alors tourné vers Cindy et Mondragon. En tant que collectivité, on préfère alimenter un méthaniseur en local plutôt que de générer des heures de transport.

- Emmanuelle Filleron, responsable du service Eau, climat et environnement à la Chambre d'agriculture du Vaucluse

La question des cultures intermédiaires (Cives) et des digestats est quelque chose d'assez nouveau dans le sud de la France puisque les méthaniseurs ont principalement été développés dans le nord avec les effluents d'élevage.

La question des couverts végétaux s'est développée depuis une quinzaine d'années maintenant, dans le cadre de l'évolution vers l'agroécologie. Les agriculteurs travaillent depuis de nombreuses années à réimplanter des couverts végétaux. On pousse au développement de ces couverts car ils permettent

d'améliorer la structure du sol et de ramener de la matière organique. Ils apportent aussi une protection contre l'érosion. Ne pas laisser un sol nu, c'est une injonction que l'on retrouve maintenant partout. La cive, en tant que culture intermédiaire, possède ces avantages là. Du côté de la Chambre, on va se questionner sur le besoin d'irrigation, sur les modalités d'implantation, et sur les types de cultures sur des temps assez courts. Le risque de concurrence entre la culture cive et la culture précédente/suivante est aussi évalué. Tous ces différents projets nécessitent de pouvoir acquérir de la donnée agronomique assez rapidement et aider les agriculteurs.

QUESTIONS DU PUBLIC

Habitant :

Concernant la qualité bactériologique des biodéchets : comment préserve-t-on la qualité des digestats et contrôle-t-on les intrants pour éviter qu'ils aillent polluer les sols et les nappes phréatiques ?

Cindy Coq, porteuse de projet :

Le traitement des biodéchets avant insertion dans le process de méthanisation s'appelle l'hygiénisation. Quand il arrive, le biodéchet est déversé puis déconditionné (tri). Cette soupe est ensuite broyée à 12 mm, afin d'entrer dans un process d'hygiénisation, qui consiste à chauffer à 70°C pendant 1 heure.

C'est seulement ensuite qu'il pourra entrer dans le méthaniseur.

D'autres paramètres sont aussi importants comme la mesure des « inertes » (cailloux, verres, morceaux de plastiques, et autres matières non organiques) et le choix du déconditionneur (la machine qui permet de séparer les matières inertes des organiques), qui doit séparer les différentes matières. Tout cela est très réglementé et contrôlé, notamment par l'arrêté du 22 février 2019 qui fixe toutes les exigences en matière d'hygiénisation.

Habitant :

40 % de biodéchets sont prévus dans le méthaniseur. Connaissez-vous le volume correspondant ? Savez-vous quelles communes vont vous fournir ? Et la commune de Mondragon ?

Cindy Coq, porteuse de projet :

Concernant le gisement, on a défini un rayon de 40 km en approvisionnement en biodéchets, soit le même que pour les déchets verts. Il faut savoir que notre région n'a pas encore totalement mis en place le tri des biodéchets. Donc le flux industriel, ici sur le territoire, n'est pas encore défini. Ce gisement est basé sur de la théorie et sur le potentiel du territoire. Et pour pouvoir trier les biodéchets, il faut d'abord mettre en place la collecte sélective.

Nous pensons donc que, d'ici 3 ans et d'ici que le méthaniseur fonctionne, les collectivités auront eu le temps de lancer le tri à la source. Car aujourd'hui, faute de solution en local, les biodéchets d'Avignon sont envoyés dans les monts du lyonnais.

En outre, sur ma plateforme de compostage, j'ai déjà 3000 tonnes de déchets industriels qui peuvent venir compenser le temps nécessaire aux collectivités pour lancer leur collecte. Il y a déjà la ressource en matière pour pouvoir satisfaire la demande du méthaniseur, même sans les collectivités.

Concernant la commune de Mondragon, la compétence déchets étant une compétence des communautés des communes, la décision de sa participation sera prise au niveau de Rhône-Lez-Provence.

CNDP :

M. Le maire, avez-vous étudié la question d'avoir votre propre méthaniseur territorial ? Cette opportunité a été soulevée lors de notre dernière réunion publique.

Julien Merle, Président de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence et Maire de Sérignan-du-Comtat :

Je pense que nous, communes et communautés de communes, n'avons pas les épaules assez solides pour pouvoir alimenter et gérer un tel site. En tous cas, il n'y a pas une volonté des collectivités à se lancer dans un tel projet. Les particuliers dont on s'occupe représentent une quantité négligeable de gisement par rapport aux industriels. En revanche, si nous avions eu un porteur de projet privé sur Sérignan, nous y serions allés !

Cindy Coq, porteuse de projet :

N'oublions pas non plus l'intérêt agricole de la méthanisation avec les digestats : ils remplacent les engrais chimiques.

3. Thématique CONTRÔLE, SURVEILLANCE ET GOUVERNANCE DU PROJET

CNDP :

Le 5 juin dernier, il y a eu un désaccord sur le chiffre du taux d'accidentologie sur les méthaniseurs. Nous avons compris que ces chiffres étaient basés sur le rapport du collectif présidé par Daniel Chateigner qui se base lui-même sur les données officielles. Finalement, plus que le chiffre, tout dépend de ce qui est compté pour arriver à 4 % ou 4 pour mille : accidents ou défaillances.

Afin de vous donner toutes les informations, nous avons donc souhaité vous présenter l'étude de danger de Méthalcyon.

- William Lancon, Antea, Société d'ingénierie et de conseils en environnement

L'accidentologie est toujours étudiée dans une étude de danger puisque ce document analyse l'accidentologie du projet dans son secteur. Ce qui nous intéresse, c'est de comprendre les causes de cette accidentologie, les événements, les conséquences et le retour d'expérience. On va appliquer ces données aux spécificités du projet prévu. On peut voir que le nombre d'accidents et d'incidents est en augmentation en France mais ce ratio est à rapporter au nombre de méthaniseurs.

Afin de palier les risques d'accident, sur Méthalcyon, des choix ont été faits :

- montée en charge à l'aide de professionnels du secteur
- disponibilité sur le site de certains équipements
- supervision à distance avec astreinte du personnel
- exploitation confiée aux 3 salariés qui auront été formés préalablement

Concernant la surveillance et le contrôle, Methalcyon est une installation soumise à procédure d'autorisation environnementale, soumise à l'inspection avec contrôles des services de l'Etat avant ouverture. Une fois l'enquête publique terminée, un arrêté mentionnera toute la réglementation à respecter. Le service instructeur réalisera des contrôles inopinés ou réguliers. L'exploitant devra aussi remonter aux services tout rapport de suivi liée aux risques : eau, intrants...

- Aurélie Riebel, Geres.

Le Geres, pour lequel je travaille, fait partie du consortium régional Métha'synergie. La méthanisation nous intéresse par l'ensemble des impacts positifs qu'elle peut avoir si elle est bien faite. L'idée de ce consortium est d'avoir une vision globale sur le sujet.

Le cadre réglementaire encadrant la méthanisation est assez complexe :

- respect du code de l'urbanisme avec permis de construire
- respect du code de l'environnement et ici des registres d'enregistrement et d'autorisation des ICPE

- règlement sanitaire car on va traiter des sous produits animaux

Notons que la réglementation a évolué ces dernières années pour limiter les incidents sur les méthaniseurs. Elle s'est notamment durcie pour éviter les risques liés à la contaminations des polluants (65 % des incidents). Depuis 2021, il existe ainsi une obligation d'astreinte, de rendre les dispositifs étanches (stockage du digestat et des intrants), une augmentation des distances d'implantations des habitations (interdiction de 200 m) et une obligation de tenue de registre des plaintes sur les odeurs par la Préfecture. En outre, une définition récente des cultures intermédiaires et des cultures principales a été proposée pour plus de clarté.

Outre ces aspects réglementaires, la gouvernance de la phase d'exploitation du méthaniseur est aussi intéressante. Nous préconisons une gouvernance partagée entre les porteurs de projets, les collectivités et les citoyens ; avec des réunions de suivis de projet régulières. Nous voyons alors le méthaniseur comme un outil au service du territoire et des générations futures.

- Jacques Wiart, France Nature Environnement AURA

FNE AURA a réalisé un travail d'étude sur le sujet de la méthanisation en 2023 avec de nombreuses visites de sites et des ateliers avec les partenaires régionaux (l'équivalent de Métha'synergie). Nous avons ainsi pu définir ce qu'est une bonne méthanisation, maîtrisée, au service du territoire.

Dès lors que le méthaniseur se fait dans l'espace agricole, considérons qu'il y a un impact sur le paysage et l'espace public. Et donc que les porteurs de projet sont redevables envers les forces vives du territoire. Notre doctrine aujourd'hui est alors d'être favorables aux projets de méthanisation portés par un collectif d'agriculteurs avec une volonté d'ouverture au territoire. Que le projet agricole devienne un projet territorial via des partenariats aux communes, aux entreprises agricoles et aux habitants. Que le projet serve à traiter les déchets de tout un territoire.

On aimerait aussi booster le financement participatif citoyen sur ce type de projet grâce à des plateformes. Ainsi, la valeur produite par le projet pourra être partagée avec le territoire.

Enfin, nous souhaiterions qu'il y ait systématiquement des comités de suivi avec les riverains, les entreprises partenaires et les collectivités, pour dresser une fois par an le bilan de l'installation sur la base d'un état des lieux (odeurs, périmètre d'épandage, bruit, circulation...) avec une excellente tenue du registre des plaintes. Si toutes ces conditions sont réunies, la confiance peut totalement se créer et faire des projets formidables pour le territoire.

QUESTIONS DU PUBLIC

Habitante :

En cas d'accident, à quelle hauteur financière les porteurs de projet pourront-ils assurer l'indemnisation des communes ? Notamment en cas de pollution de l'eau ? De dégâts sur les habitations ou sur l'autoroute ?...

Cindy Coq, porteuse de projet :

Concernant l'exploitation d'un site de méthanisation, une assurance « responsabilité civile atteinte à l'environnement » (RCAE) couvre tous les risques. Cette assurance est obligatoire pour obtenir les prêts bancaires, et donc pour le projet.

William Lancon, Antea, Société d'ingénierie et de conseils en environnement :

Les distances dangereuses sont connues et mentionnées dans l'étude de danger. Or quasiment toutes ces distances doivent être contenues à l'intérieur des limites du site ICPE. Ainsi, en cas d'accident, ils seront circonscrits aux limites du site de l'installation.

Habitant :

Quelle est la durée de votre retour sur investissement ? Et si le taux de rentabilité atteint 10 %, quel est votre chiffre d'affaires prévisionnel ?

Benjamin Favallier, porteur de projet :

Sur les questions financières, la durée d'amortissement est d'environ 15 ans. Quant à notre rentabilité, elle dépendra de nos intrants et de la qualité de notre travail. Nous prévoyons un chiffre d'affaires annuel avoisinant les 2,5 millions, principalement basé sur la vente de gaz.

Cindy Coq, porteuse de projet :

Cependant, notre contrat d'achat de gaz évolue en fonction de l'actualité donc il est difficile d'être précis sur cette question.

Habitant de Bollène :

Comment assurer l'astreinte 24h/24 avec seulement 3 personnes ?

Benjamin Favallier, porteur de projet :

Sur l'astreinte, on va se partager les astreintes, Jérémie, moi-même et un salarié. Nous sommes très bien accompagnés techniquement. Tous les organes vitaux du méthaniseur seront connectés à des hotline et nous pourrions être approvisionner en pièces majeures en moins de 24h.

Habitant :

Nous sommes habitués sur Mondragon à avoir des engagements de porteurs de projets puis à subir les difficultés de mise en place des comités de suivi. L'association Aménager sans nuire a beaucoup d'expérience sur ce sujet. Comment peut-on être certain que les engagements liés à ce méthaniseur soient respectés ? Que tout soit mis en place par la suite ? Quelles garanties nous donnez-vous ?

Benjamin Favallier, porteur de projet :

Tu vois bien qu'on est très accompagné sur ce projet. Si tu doutes de notre bonne foi, nous n'y pouvons rien. Cela n'engage que toi. Aujourd'hui, nous nous engageons à respecter toute la réglementation mais on ne peut rien dire de plus.

Sébastien Prevost, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Vaucluse et de l'arrondissement d'Arles :

A la Dreal, nous avons eu connaissance de certains paramètres de ce projet qui nous ont interpellés. Et c'est une bonne chose puisque cela permet aux porteurs de projet de revoir certains points. Je rappelle qu'il ne s'agit aujourd'hui que d'un projet. Il y aura ensuite une enquête publique et une consultation qui va durer 3 mois. Une réunion publique sera organisée dans les 15 premiers jours de la consultation ; une autre dans les 15 jours qui précèdent la fin de la consultation.

Donc au départ, ce dossier a été soumis à enregistrement. Puis le dossier a basculé en autorisation car des sujets méritent, selon nous, des études complémentaires : études d'impact environnementale et étude de danger. A l'issue de l'instruction de l'enquête publique, si tout est respecté, il pourrait être proposé au Préfet une autorisation du dossier. Si le projet est autorisé, les services de l'État n'ont pas vocation à faire tous les contrôles. En revanche, il y aura un contrôle dans les 6 premiers mois par nos services. Puis des inspections seront réalisées en fonction des besoins en contrôles et de la loi. A noter que nous viendrons contrôler plus souvent ce site pour les raisons de sensibilité environnementale et sociétale qui sont soulevées ce soir.

Le volet instruction comprendra aussi le volet épandage. Les contrôleurs de nos services sont compétents mais nous pouvons aussi solliciter d'autres services plus spécialisés : risques sanitaires

avec l'ARS, pertinence du plan d'épandage par la Chambre d'agriculture, risque incendie avec le Sdis... Si le projet est autorisé, les prescriptions de chacun de ces services deviendront des obligations.

Habitante :

Déjà une remarque de sémantique : vous parlez de « bio-déchets » alors que tout ce qui rentre dans le méthaniseur n'est pas forcément bio et ne ressortira pas forcément bio. Vous allez notamment traiter des sous-produits animaux avec d'éventuels soucis d'antibiotique. Concernant les cives, je vous fait remarquer que nous avons aussi besoin de nous nourrir. Enfin, ce lieu appartient aux porteurs de projet donc est le plus logique pour la tenue du projet. Mais ce n'est pas forcément le lieu idéal.

Cindy Coq, porteuse de projet :

Concernant les biodéchets, nous utilisons ce nom car c'est celui donné par la loi. Il s'agit des déchets organiques. Il n'y a pas de notion d'agriculture biologique. Concernant la problématique antibiotique, comme les pathogènes, la montée en température permet de limiter mais il s'agit ici d'une problématique sociétale et celle-ci n'est pas liée à la méthanisation en général.

Benjamin Favallier, porteur de projet :

Concernant les cives, nous n'avons pas besoin de faire de cultures dédiées pour notre projet. Mais dans d'autres régions, on a vu des éleveurs arrêter leur travail pour faire de la méthanisation et vivre mieux. Et alors, que faut-il leur dire ?

Habitant :

Des contrôles il n'y en a pas. S'il y en avait, je le saurais.

Sébastien Prevost, DREAL Vaucluse et arrondissement d'Arles :

Il ne peut pas y avoir de contrôle pour le moment car le site n'existe pas encore. Donc rien ne peut être contrôlé. Si le projet est autorisé, il sera alors contrôlé. Pour le département de Vaucluse et l'arrondissement d'Arles, notre service a prévu de réaliser en 2025 230 contrôles sur un parc industriel qui comprend 300 sites soumis à enregistrement.

CNDP :

Nous vous remercions de votre participation.

Il y a des temps forts, comme ces deux réunions, dans les procédures de concertation. Mais elles ne s'arrêtent pas là et vous pouvez aussi poser vos questions sur le site de la concertation. Des réponses ont aussi été déposées par les porteurs de projet. Mais attention : la date butoir à la concertation est le 11 juillet.

Pour les personnes morales, vous pouvez déposer des cahiers d'acteurs avec des contributions plus globales.

Participante :

Lorsqu'on pose une question sur le site, vous répondez de manière individuelle par email. J'aimerais que les réponses soient publiques.

CNDP :

Merci de votre retour. Nous allons faire remonter la question, car effectivement, l'objectif est que les réponses soient publiées. Ce n'est pas nous qui gérons la plateforme. Ce sont les porteurs de projets, qui s'appuient sur les services d'une agence de communication

CONCLUSION

Cindy Coq, porteuse de projet :

Oui et je prends note de votre retour et nous allons gérer cela dès demain avec l'agence de communication qui s'occupe de notre site internet.

Nous tenons à vous remercier de la qualité de nos échanges et de votre présence. Nous souhaitons vraiment vous apporter le maximum de réponses et travailler dans l'échange avec vous.

Fin de la réunion concertation